



ULTRA SELLE PIED

RÈGLEMENT OFFICIEL

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

Cet événement est une marche à allure libre organisée le dimanche 39 mars 2026 à Conty (80160) par l'association "Conty Selle Pied" (association loi 1901 – Siège social : 69, rue du général Debeney 80160 Conty).

Cette manifestation sportive n'est pas une compétition et elle ne donnera pas lieu à classement. Toutefois, un chronométrage officiel sera réalisé ainsi que chaque participant puisse juger de sa performance individuelle.

5 distances : 6 km, 11 km, 22km, 42 km et 50 km.

Premier départ à 8h puis toutes les 30 minutes. Départ et arrivée à la salle des fêtes de Conty.

ARTICLE 2 : INSCRIPTION

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur la plateforme MilesRepublic jusqu'au samedi 21 mars 2026. Inscription sur place, majorée de 5 euros.

Limité à 1250 participants. L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment. Ouvert uniquement aux personnes majeures pour les courses de 22km, 42 km et 50 km. (Nées avant le 29/03/2008). Le certificat médical ou le PPS est obligatoire pour les trailers ou le canicross.

Tarif :

- 6 km >> 6€
- 11 km >> 9€
- 22km >> 15€
- 42 km >> 25€
- 50 km >> 30€

Le paiement se fait sur une plateforme sécurisée.

ARTICLE 3 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards sera possible le samedi 18 mars de 14h à 19h, ou le dimanche de **7h à 9h30** à la salle des fêtes de Conty.

Attention : aucun retrait de dossard ne sera possible 15 minutes avant le départ de votre parcours. Une pièce d'identité en format papier (ou votre QR code) est requise pour retirer votre dossard. Il est possible de retirer le dossard d'une autre personne sur présentation de sa carte d'identité ou de son (QRCode)
Le dossard doit être porté et visible pendant tout votre parcours.

ARTICLE 4 : SÉCURITÉ

Respect du code de la route sur tous les circuits. Les participants ne sont pas prioritaires. Des signaleurs seront présents aux intersections à risque.

Les participants doivent obligatoirement porter des vêtements réfléchissants et une lampe fonctionnelle à la tombée de la nuit.

Chaque participant doit être en possession d'un téléphone portable pour contacter l'organisation en cas de problème.

Le parcours sera balisé au sol et des fiches.

Les animaux sont autorisés, tenus en laisse et à jour de leur vaccin. (carnet de vaccination sur vous).

Les adeptes du canicross doivent s'inscrire en Trail afin de fournir un PPS valide ou en marche mais, dans ce cas, la course est procrète.

ARTICLE 5 : ASSISTANCE MÉDICALE

Le service médical sera précisé avant l'événement. En cas d'accident, tout concurrent est tenu de porter assistance ou de prévenir l'organisation via le numéro d'urgence 0648278493.

ARTICLE 6 : PARCOURS ET RAVITAILLEMENTS

Les parcours traversent le Contynois avec un mix de chemins et de routes. Ils se feront en cinq boucles différentes et seront balisés.

Les ravitaillements seront disposés aux km 11, 24, 30, 36, 42, 46.

À chaque arrivée, les participants se verront remettre une collation et une boisson.

Les participants sont tenus de venir avec une Eco-cup. En cas d'oubli, une éco-cup sera prêtée.

ARTICLE 7 : BARRIÈRES HORAIRES / ABANDON

Les participants disposent de 11h heures pour effectuer les 50 km. L'arrivée doit être faite avant **19h**.

ARTICLE 8 : RÉCOMPENSES

Un lot sera remis à chaque participant et un lot finisher à ceux qui termineront le parcours.

ARTICLE 9 : CONSIGNES, VESTIAIRES

Il n'y a pas de vestiaires, ni consignes, ni douches.

ARTICLE 10 : ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile. Les participants sont invités à souscrire à une assurance personnelle couvrant les risques liés à leur participation. La participation se fait sous l'entièvre responsabilité des participants.

ARTICLE 11 : ANNULATION ET RÉTRACTATION

En cas d'annulation de la manifestation, les paiements seront conservés par l'organisateur et ne pourront donner lieu à remboursement, quelle que soit la raison de l'annulation. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de forfait ou de non-participation.

ARTICLE 12 : ENVIRONNEMENT

Tout jet de déchet sauvage entraînera le retrait du dossard et la disqualification. Des poubelles seront mises à disposition aux points de ravitaillement.

ARTICLE 13 : DROIT À L'IMAGE

En participant, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs à utiliser les images prises lors de l'événement, sur tout support promotionnel.

ARTICLE 14 : CNIL

Conformément à la loi "Informatique et Libertés", les informations collectées sont utilisées uniquement par l'association "Conty Selle Pied". Elles ne seront pas partagées avec des tiers. Vous pouvez exercer votre droit d'accès ou de rectification en contactant : contysellepied@gmail.com.

ARTICLE 15 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à l'« Ultra Selle Pied » vaut acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

ARTICLE 16 : INCLUS DANS L'INSCRIPTION

Le tarif comprend :

- un lot pour chaque participant ;
- un dossard avec chrono intégré pour chaque participant ;
- des ravitaillements ;
- un cadeau finisher ;
- une collation et une boisson à l'arrivée ;